

COUP DE POUCE



LE JOURNAL D'INFORMATION DE L'ASBL E.B.S. (ÉCOLES DE BROUSSE AU SÉNÉGAL) – N°19

LE VRAI PARTENARIAT



Si vous connaissez les principes de base qui guident les actions d'EBS, vous ne pouvez ignorer celui intitulé "partenariat véritable". Ce principe s'adresse avant tout à nos amis du Sud, sans lesquels nos initiatives n'auraient pas de raison d'être.

"Partenariat" signifie par exemple que nous nous refusons d'entreprendre la moindre action sans y impliquer ceux qui en bénéficieront - les habitants des villages de brousse - en ayant soin au préalable, d'en débattre avec nos homologues sur place.

Dès 1997, à nos débuts, nous nous étions entourés des conseils de ce qui fut intitulé le "Comité EBS Sénégal". Le regard et l'avis de ceux qui le composent furent essentiels et n'ont cessé de l'être. Au fil du temps, ils s'impliquèrent toujours davantage dans un esprit d'échange et de franche collaboration. Il fut amplifié par une réflexion commune sur la façon de développer entre nous un véritable équilibre visant à refouler le concept contenu dans ce proverbe du Mali : "la main de celui qui donne est au dessus de la main de celui qui reçoit". Si une action de développement peut difficilement s'envisager sans apport financier extérieur, ce n'est pas pour autant qu'elle doit être perçue comme de l'assistantat.

Cette réflexion entretenue a conduit au constat que cette recherche d'équilibre passait obligatoirement par une autonomie véritable. Celle-ci doit objectivement contenir deux conditions:

1. que nos homologues sénégalais disposent d'une structure indépendante, légalement reconnue;

2. qu'ils participent comme nous, mais à leur manière, à des actions de financement. Sans doute, mettre en pratique la seconde est plus facile à écrire qu'à pratiquer, peu répandue en Afrique et surtout peu ancrée dans les mentalités locales; mais la volonté existe et c'est un point essentiel.

Quant à la première, nous sommes heureux de vous annoncer qu'elle est en place. Depuis mars dernier, une nouvelle asbl de droit sénégalais a vu le jour. Elle s'intitule "Association pour le Développement des Villages de Brousse au Sénégal". Elle remplace désormais le "Comité EBS Sénégal".

Michel-Marie SENE, son président, écrit :

L'ADVBS (l'association pour le développement des villages de brousse du Sénégal) qui vient d'être reconnue par les autorités étatiques du Sénégal s'inscrit dans la dynamique de partenariat qui lie ses membres à ceux d'EBS depuis plus d'une décennie.

Nous avons compris très tôt que la notion de partenariat était importante dans les relations Nord-Sud en termes d'approche pour des actions efficaces et durables. Mais là, mieux que par le passé, et dans la nouvelle structure qu'est l'ADVBS, laquelle est née sur les flancs du comité

EBS-Sénégal, nous autres, responsables de la dite association comptons mettre nos synergies ensemble, pour appuyer les efforts qu'EBS mène en faveur des villages de brousse au Sénégal en faisant du "partenariat véritable" le soubassement de nos démarches."

Michel GREGOIRE, président

REPUBLICQUE DU SENEGAL
REGION DE FATICK
GOUVERNANCE

N°003/GRF-

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION

Le Gouverneur de la Région de Fatick, délivre aux personnes ci-après désignées, récépissé de déclaration pour l'association définie comme suit, régie par la loi n°66-07 du 13 juillet 1966 portant code des obligations civiles et commerciales, modifiée par la loi n°98-08 du 26 mars 1988, le décret n°76-040 du 16 janvier 1976, la loi n°79-02 du 04 janvier 1979 et le décret n°97-347 du 02 avril 1997.

TITRE DE L'ASSOCIATION

ASSOCIATION "POUR LE DEVELOPPEMENT DES VILLAGES DE BROUSSE DU SENEGAL" (ADVBS) (CR LOUL SESSENE, ARRONDISSEMENT DE FIMELA) DEPARTEMENT DE FATICK

O B J E T

- Lutter contre la pauvreté ;
- Aider à la réalisation d'infrastructures scolaires et de développement dans les villages ;
- Appuyer les groupements de jeunes, de femmes et de G.I.E. ;

SIÈGE SOCIAL

Village de Loul Sessène

COMPOSITION DU BUREAU

Actuellement chargés de l'administration et de la direction de l'ASUFOR :

MM. - Michel Marie SENE, né le 12/03/1968 à Ndiol Khokhane	Président
- Modou FALL TOP, né le 10/09/1968 à Kaolack	Secrétaire Général
- Abdourahmane DIAWARA, né le 02/03/1964 à Thiès	Treasorier Général

PIECES ANNEXEES A LA DECLARATION

Toute modification apportée aux statuts et tous changements survenus dans l'administration ou la direction de l'association devront être déclarés dans un délai de trois mois, et mentionnés en outre sur un registre tenu au siège de ladite association ; registre qui pourra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires, sur leur demande, sans déplacement au siège social.

FATICK, le 02 Mars 2009
Le Gouverneur de la Région.

L'acte de naissance de l'Association pour le Développement des Villages de Brousse du Sénégal (ADVBS), partenaire d'EBS au Sénégal